

CHALLENGE DE L'AMITIE 2017

Monochrome

1. CONDITION DE PARTICIPATION

- Tous les clubs ou individuels sur le territoire de l'UR 18, fédérés ou non.
- Participation :
 - o Papier Noir et Blanc
 - o Nombre d'œuvres par club : illimité
 - o Nombre maxi d'œuvres par auteur : 4
- Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.

2. JUGEMENT

- Date : **13 mai 2017**, lieu : **Orangerie, Parc de la Butte au Grès – 91290 OLLAINVILLE**
- Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non l'UR 18.
- Le jury notera les photos de 20 (meilleure note) à 6.
- S'ils le souhaitent, les juges pourront présenter quelques unes de leurs œuvres.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

- Date limite de réception **25 avril 2017**
- **BONNET Pascal – 30 Grand Rue – 91340 OLLAINVILLE**

Les envois par club ne peuvent être fractionnés. Ils doivent être accompagnés du bordereau Club/Auteur (Fichier de contrôle), disponible sur le site de gestion fédéral des concours (voir ci-dessous paragraphe 6).

- Pour les moins de 21 ans, merci d'indiquer la date de naissance sur le bordereau auteur (fichier de contrôle Excel).
- Photos présentées sur support 30x40, épaisseur max 1,5 mm.
- Au dos, collée obligatoirement en haut à gauche, une étiquette issue du site de gestion fédéral des concours (voir ci-dessous paragraphe 6), ou devra figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur (fichier de contrôle Excel). Barrer les anciennes étiquettes pour faciliter la lecture des codes barres.

4. PALMARES

- Classement par œuvre,
- Classement Club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club,
- Classement par Auteur : sur les 3 meilleures photos,
- Prix jeune (-21 ans),
- D'autres récompenses pourront-être ajoutées par le Commissaire.

5. GARANTIES

Tout en prenant le grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué.

Les photos seront à la disposition des participants **après** le concours ou bien au plus tard à l'Assemblée générale. En cas de litige, la décision des commissaires sera souveraine.

Par sa participation, chaque participant aura accepté le présent règlement.

6. MODE D'ENREGISTREMENT DES IMAGES AU CONCOURS

Les images devront être saisies sur le portail concours du site fédéral : <http://outils.federation-photo.fr/concours/>.

outils.federation-photo.fr/concours/

Fédération Photographique de France
Gestion des Concours

Vous pouvez depuis cette page vous inscrire aux différents Concours de la Fédération Photographique de France.

Inscriptions aux concours Nationaux

Vous êtes adhérent FPF

Vous avez un numéro adhérent à 10 chiffres et un mot de passe (les 5 chiffres après PW= au dos de votre carte FPF)

Vous pouvez lire le [guide](#)

N° adhérent Mot de passe

Inscriptions aux Concours régionaux
Choisissez votre Région

UR01 Nord-Pas-de-Calais	Oui	UR02 Haute-Normandie	Oui	UR03 Poitou-Charentes	Oui
UR04 Champagne-Ardenne	Oui	UR05 Lorraine	Oui	UR06 Pays-de-la-Loire	Oui
UR07 Centre-Orléanais	Oui	UR08 Franche-Comté	Oui	UR09 Midi-Pyrénées	Oui
UR10 Auvergne	Oui	UR11 Rhône-Alpes	Oui	UR12 Languedoc-Roussillon	Oui
UR13 Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	Oui	UR14 Aquitaine	Oui	UR15 Nord-Ouest Ile-de-France	Oui
UR16 Sud-Ouest Ile-de-France	Oui	UR17 Nord-Est Ile-de-France	Oui	UR18 Sud Ile-de-France	Oui
UR19 Picardie	Oui	UR20 Basse-Normandie	Oui	UR21 Bretagne	Oui
UR22 Bretagne	Oui	UR23 Limousin	Oui	UR24 Bourgogne	Oui

outils.federation-photo.fr/concours/regional.php?ur=18

Fédération Photographique de France
Gestion des Concours U.R.18

Accueil
Se connecter
accès Juge
Ecrire au webmaster

Espace adhérent

N° adhérent

Mot de passe

Pour avoir accès à votre espace personnel vous devez avoir un n° d'identification FPF à 10 chiffres et un mot de passe

- 2 chiffres pour la région
- 4 chiffres pour le N° du club ou "0000" pour les individuels
- 4 chiffres pour le N° adhérent dans le club

Les adhérents ayant la carte FPF ont ce numéro au dos de leur carte ainsi qu'un mot de passe à 5 chiffres (après PW= sur la carte).

Vous êtes adhérent FPF ou vous avez un N° fictif:
Vous avez un numéro adhérent et un mot de passe (vous avez reçu un email de confirmation d'inscription pour les non adhérents), vous pouvez vous connecter en remplissant le formulaire en haut de page.

Vous n'avez pas de N° FPF
nous vous attribuons un numéro fictif construit sur le même modèle (les 4 derniers chiffres commençant à 9000 pour chaque club)

- **Si vous êtes dans un club fédéré, demandez au responsable du club de vous inscrire**
- **Si vous n'êtes pas dans un club fédéré, écrivez au Président de votre UR [mail](mailto:ur18@federation-photo.fr)**
pour obtenir un N° fictif vous permettant de participer aux concours régionaux open

Cette nouvelle fonctionnalité permet l'édition de ses propres étiquettes avec code barre. En cas de soucis, merci de prendre contact avec les commissaires. Le responsable du concours au sein du club devra impérativement joindre le récapitulatif des images postées à son envoi. Les étiquettes avec code barre seront à apposer en haut à gauche au dos des images (**l'impression doit être de bonne qualité pour pouvoir être lisible et scannée le jour du concours**).

Le Concours « Challenge Régional Interclub de l'Amitié », étant un concours de Prestige, non qualificatif pour un national, il est donc pas nécessaire de fournir des fichiers numériques. Toutefois un fichier numérique sera demandé aux images récompensées pour la présentation Audiovisuel des meilleures images des concours régionaux UR18 de la saison.

Le Commissaire du Challenge UR18
Claudine DJIBRÉ
Mail : claudine.djibre@sfr.fr
Tél fixe : 01.46.66.08.36.
Tel. 06.31.60.13.58

Le Commissaire adjoint du Challenge UR18
Geneviève MONCHIET
Mail : Ggenevieve.monchiet@gmail.com
Tel. 06.43.18.77.78

